

Réconcilions la performance et le bien-être au travail

Qualité de Vie et Conditions de Travail

Après avoir oublié la date du terme de l'accord QVT cadre dont découle notre accord local, la Direction a mis à la signature des organisations syndicales un avenant de prorogation de 2 ans (a posteriori donc) de l'accord cadre. La **CFE-CGC** l'a signé, sous réserve que l'administration du travail admette que la prorogation d'un accord échu soit juridiquement valable...

Au niveau du site, l'accord local avait été signé en 2021 par la **CFE-CGC** et la CFDT. La Direction locale a proposé la prorogation de 2 années de cet accord QVT pris en application de l'accord cadre.

La **CFE-CGC** signe cet avenant. Elle continuera de proposer durant toute la durée de vie de l'accord des mesures concrètes en votre faveur. La **CFE-CGC** insistera à nouveau sur la nécessité - *tel que l'accord cadre le prévoit depuis 2001* - de mettre en place un outil de mesure de la charge de travail.

Nous vous présenterons sous peu notre revendicatif pour faire évoluer la QVT du site et y intégrer le « C » afin de ne pas oublier la mise en œuvre de mesures touchant directement à vos conditions de travail.

Le saviez vous ?

La **CFE-CGC** est la 1ère organisation syndicale représentative chez EDF, l'Oréal, AXA XL, ATOS, BNP Paribas, Disneyland, Airbus Atlantique Nantes, Leroy Merlin, Alstom Ornans, Renault Le Mans, Michelin France, Norauto, à la RATP ...

ARRET DE TRAVAIL : nouvelle obligation à la charge du salarié



Le décret n° 2024-692 du 5 juillet 2024 prévoit l'obligation pour tout salarié en arrêt de travail de communiquer un certain nombre d'informations à l'employeur en vue de rendre possible une contre-visite médicale. Le salarié doit désormais communiquer dès le début de l'arrêt de travail et à l'occasion de tout changement :

- son lieu de repos pendant l'arrêt de travail s'il est différent de son domicile ;
- les horaires auxquels la contre-visite peut s'effectuer si l'arrêt de travail porte la mention « sortie libre ».

La **CFE-CGC** demande à la Direction à ce que les salariés soient informés du process à suivre en pareil cas.



AGENDA

- La 28ème **semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées**. Elle se déroulera du lundi 18 novembre au dimanche 24 novembre et aura pour thème « Handicap et parcours professionnel : Comment assurer une vraie égalité des chances ? ».
- Le **renouvellement des mandats de vos représentants salariés au Conseil d'Administration**. La **CFE-CGC** présente une liste. Le vote se déroulera du 19 au 26 novembre.

Prof Express : des enseignants en ligne pour accompagner vos enfants vers le succès

Vos enfants rencontrent des difficultés en mathématiques, français ou dans d'autres matières ? Les enseignants Prof Express, certifiés de l'éducation nationale, sont disponibles pour les aider à tout moment de l'année. Par téléphone ou en visio, ils épaulent vos enfants du CP à la terminale, le jour même, dans leurs devoirs du soir.

NOUVEAU : La relecture des devoirs par **Ophélie, l'enseignante IA de prof Express**. Disponible à tout moment, elle analyse les dissertations, études de documents et rédactions. Un soutien efficace pour s'améliorer.

Le service est intégralement offert à tous les adhérents **CFE-CGC**



Il arrive ...

Nous ne parlons pas ici du Beaujolais nouveau mais du calendrier 2025 de la **CFE-CGC** Région Parisienne. Une erreur s'y est glissée Un tirage au sort aura lieu mi novembre pour récompenser 5 d'entre vous qui nous en auront fait part.



Notre ADN, vous représenter, vous informer, vous défendre !

Vous partagez nos valeurs ? La vie de votre entreprise vous intéresse ?

Tentez l'aventure syndicale, adhérez à la **CFE-CGC** !

Retrouvez nous sur [Intraneon](#), [internet](#), [LinkedIn](#) et [youtube](#)

Tel : 06 74 00 02 22



D'adhère !

Réconcilions la performance et le bien-être au travail

Parce que chaque vote compte



Notre ADN, vous représenter, vous informer, vous défendre !

Vous partagez nos valeurs ? La vie de votre entreprise vous intéresse ?

Tentez l'aventure syndicale, adhérez à la CFE-CGC !

Retrouvez nous sur [Intraneon](#), [internet](#), [LinkedIn](#) et [youtube](#)

Tel : 06 74 00 02 22



D'adhère !